



DELIBERATION
N° CM 44/095/2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 18 novembre 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 12 novembre 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN,
Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, Mme Valérie RICHETIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Adeline CLOGENSON, M. Laurent MEUNIER qui donne procuration à Mme Valérie RICHETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

- **Avenant n° 3 de prolongation de la convention d'intervention foncière – Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la délibération n° CM38/025/2019 en date du 19 février 2019, approuvant la signature d'une convention entre la Commune d'Ollainville, la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), relative à l'accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre de projets urbains combinant logements et développement économique,

Vu la convention signée le 24 juin 2019, qui arrive à échéance le 31 décembre 2025,

Considérant que la convention a fait l'objet de 2 avenants :

- Avenant n° 1 signé le 19 mars 2021 qui intègre 3 nouveaux périmètres de veille foncière : rue du Gay Pigeon, Chemin de la Ferme des Maures et la Fresque
- Avenant n° 2 signé le 15 septembre 2023 qui intègre 1 nouveau périmètre de maîtrise foncière dit "de la Planche du Four".

Considérant qu'afin d'assurer la continuité de l'action foncière et de permettre l'EPFIF propose de prolonger la convention actuelle pour une durée supplémentaire de 18 mois, soit jusqu'au 30 juin 2027,

Considérant que cette prolongation s'effectuerait dans les mêmes conditions financières, techniques et administratives que la convention initiale,

Considérant que l'avenant n°3 à la convention sera établi et signé entre la collectivité, la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et l'EPFIF pour formaliser cette prolongation,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** la prolongation de la convention entre la commune d'Ollainville et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) jusqu'au 30 juin 2027.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation correspondant, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- **Dit** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État conformément à la réglementation en vigueur et publiée selon les modalités habituelles.

Le 20 novembre 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

